



AIX ATHLE PROVENCE
SAISON 2018/ 2019
BULLETIN D'ADHESION

Photo

Section Piste Compétition

Déjà licencié : oui non

N° Licence :

Veillez remplir en lettres MAJUSCULES

Certif Médical : / /

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de Naissance : / / Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email (OBLIGATOIRE) : @

Email (autre) : @

Responsable Légal (mineurs):

☎ Athlète: - - - - ☎ Père: - - - - ☎ mère: - - - -

Profession : Père : Mère :

Nom de l'entreprise : Père : Mère :

Documents à fournir : (Tous les dossiers sont à rendre impérativement complets)

- Bulletin d'adhésion + Autorisation Parentale
- 1 photo d'identité
- 1 Certificat médical portant la mention : « ...ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition... » de moins de 6 mois ou le questionnaire de santé de la FFA
- Règlement

REGLEMENT : € Chèque l'Attitude :

Par chèque(s) : A l'ordre de : Aix Athlé Provence

AIX ATHLE PROVENCE

10, avenue des déportés de la résistance 13100 Aix en Provence

Tél : 09.53.18.55.39 / Mail : aixathleprovence@orange.fr

Site Internet : <http://aix-athle.com> / Siret : 5138863330014

Je soussigné(e), M., Mme....., agissant en qualité de : Père, Mère,
Tuteur légal, de l'enfant :....., autorise et reconnaît avoir pris
connaissance des points suivants :

1- Déplacement :

J'autorise les responsables du club (Entraîneurs, dirigeants) et éventuellement d'autres parents à déplacer mon enfant en voiture afin de se rendre sur les lieux de compétition. **Pour chaque déplacement en bus, 2 euros sera demandé à chaque enfant participant le jour de la compétition.**

2- Médical (Urgence) :

J'autorise les responsables du club (Entraîneurs, dirigeants) à contacter les secours en cas d'accident pouvant lui arriver lors de la pratique de l'athlétisme ou pendant ses déplacements liés à cette activité.

3- Droit à l'image :

J'autorise le club à utiliser les images qui ont été prises à l'occasion de la pratique de l'athlétisme et sur lesquelles il/elle peut apparaître sur le site du club (Loi Informatique et Libertés : Loi du 6 Janvier 1978).

4- Entraînement :

Je reconnais avoir pris connaissance des horaires d'entraînement de mon enfant. **Le club n'est pas responsable de votre enfant avant l'appel et décline toute responsabilité lorsque le cours s'arrête.**

5- Etat de santé de votre enfant :

Je m'engage à ne pas amener mon enfant malade ou blessé et à vous prévenir d'un éventuel problème de santé (asthme, diabète, blessure, malaise...)

6- Comportement :

En cas de manquement à l'esprit sportif durant les entraînements et/ou les compétitions, le club se réserve le droit (après en avoir informé la famille) de refuser l'enfant à ses activités pour une durée déterminée ou de façon définitive.

Nous entendons par esprit sportif : Le respect des camarades d'entraînement, des entraîneurs, des dirigeants, des règles de compétitions et d'entraînement, des horaires, du matériel et des installations.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.(consultable sur le site www.athle.fr rubrique textes officiels)

7- Assurances :

Une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié TTC **(inclus dans le coût de la licence).**

Une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme **(inclus dans le coût de la licence)**

Lors de la réception par MAIL de la licence vous avez la possibilité de consulter et de prendre les garanties optionnelles complémentaires proposées (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Fait à Aix en Provence, le.....
Signature :